

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 2 NOVEMBRE 2023 - CHÂTEAU D'AIGLE

Président : M. Jean-François SCHNEGG
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : M. Bruno BERSIER
Mme Gwendoline BORBOEN
Huissier : M. Laurent RISSE

Il est 19h30, **M. le Président Jean-François SCHNEGG** ouvre la 19ème séance de la législature 2021-2026, 6ème de l'année 2023. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, ainsi qu'à l'Assemblée et passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de **43 Conseillers** (25 excusés, 2 absents). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président annonce un ordre du jour modifié qui se présente comme suit :

1.1 Appel

1.2 Approbation de l'ordre du jour

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023

1.4 Communications du Président

1.5 Communications de la Municipalité

2.1 Préavis municipal N° 2023-13 du lundi 21 août 2023 relatif au plan stratégique de redynamisation du centre-ville d'Aigle

3.1 Réponse à l'interpellation P. Calore & Consort relative aux postulats du 25 novembre 2021

4. Motions déposées

5.1 Postulat intitulé « Pour la production d'électricité solaire photovoltaïques grâce aux toits des bâtiments communaux » déposé par Mme Johanna BECK (les Verts & Ouverts)

6. 1 Interpellation S. TILLE (UDC) intitulée : « Chauffage à distance : du CO2 d'origine fossile en toute impunité »

7. Propositions individuelles

7.1 Election d'un membre à la CoGest

L'Assemblée ne manifeste pas son opposition à ces modifications et **accepte cet ordre du jour** à l'unanimité des membres présents.

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

M. le Président annonce quelques modifications en lien avec les problèmes de sono à l'EPCA. Il s'agit de modifications :

1. Municipales en page 13, 15, 17 et 23

2. De Mme Anne CROSET en page 15 de son intervention

M. Jacques **VACHERON** (PLR) constate que l'intervention de M. Alexandre FAVRE qui a eu lieu lors du débat inhérent au postulat de Mme LATTION dans le but d'apaiser l'ambiance et le climat, n'a pas été retranscrite. Il transmettra à la secrétaire la phrase exacte.

Pour la bonne forme, il est décidé de remettre ce procès-verbal au vote lors de la séance du 7 décembre prochain. Seules les corrections seront en italique dans le texte qui sera envoyé à l'Assemblée.

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

M. Jean-François SCHNEGG s'exprime en ces termes :

« Mesdames et Messieurs, je m'adresse à vous comme médecin préoccupé de la santé des habitants d'Aigle.

En Suisse, les causes de décès varient en fonction de la catégorie d'âge.

De 15 à 45 ans, les morts par suicide et accident prédominent.

De 45 à 65 ans, c'est le cancer qui tue le plus. Dans l'ordre, poumons, prostate, côlon chez l'homme et seins, poumons, côlon chez la femme.

De 65 à 85 ans, cancers et maladies cardio-vasculaires sont les principales causes de décès.

Après 85 ans s'ajoute encore les démences.

Quelles sont les causes de ces affections ?

Le suicide qui survient principalement chez les hommes est plus fréquent chez les gens déprimés, consommateurs excessifs d'alcool, de substance, chez ceux qui ont subi de la violence, de l'intimidation ou des mauvais traitements dans l'enfance.

Le cancer est plus fréquent chez les fumeurs, chez les gens qui consomment de l'alcool en excès soit l'équivalent plus de 2 verres de vin par jour en moyenne chez les femmes et 3 verres par jour chez les hommes, chez ceux qui ont une alimentation déséquilibrée et sont en surpoids.

Les maladies cardiovasculaires sont plus fréquentes chez ceux qui ont une alimentation déséquilibrée, bougent peu, fument, consomment de l'alcool en excès.

La démence affecte plus fréquemment les personnes qui ont peu d'activité physique ou intellectuelle, fument, sont isolées, consomment trop d'alcool.

Le diabète et l'hypertension compliquent le tout, ils augmentent le risque de maladie cardiovasculaire et de cancer.

Pour le diabète, le surpoids, la sédentarité et le tabagisme sont des facteurs de risque de la maladie et de ses complications.

Pour l'hypertension, une alimentation riche en sel et en graisses, pauvre en fruits et légumes, et encore une fois le tabac, le surpoids, la sédentarité, la consommation excessive d'alcool sont des facteurs de risque de la maladie et de ses complications.

Nous avons tous promis d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud.

L'article 65 de la Constitution vaudoise mentionne :

Pour contribuer à la sauvegarde de la santé de la population, l'Etat et les communes :

- encouragent chacun à prendre soin de sa santé
- assurent à chacun un accès équitable à des soins de qualité ainsi qu'aux informations nécessaires à la protection de la santé.

Selon l'OMS : « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Je nous pose cette question : nous faisons notre possible, mais pourrions-nous encore améliorer la promotion de la santé de la population aiglonne ? »

Courriers :

- ▮ Lecture des échanges de correspondance entre Mme A. CROSET et la Municipalité, à propos des travaux de l'avenue des Glariers – rond-point du Centenaire.
- ▮ Lecture du courrier de Mme CROSET adressé au Président quant à l'interpellation PLR sur le gymnase du Chablais

Les courriers annoncés ci-dessus sont annexés au présent procès-verbal.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Stéphane MONTANGERO, Municipal

Participation au programme Commune ouVerte : le projet Commune ouVerte de l'association ProNatura met à disposition une démarche claire et un accompagnement par des professionnels permettant de renforcer l'infrastructure écologique sur le territoire communal et d'encourager une gestion des surfaces communales favorable à la biodiversité. Une trentaine de communes, la plupart vaudoises, ont déjà confirmé leur intérêt, considérant que la seule contrainte est de suivre la méthodologie définie par l'association. Notre Plan directeur nature et biodiversité est à un stade d'avancement important et il ne nécessite pas un accompagnement supplémentaire. Toutefois, nous avons saisi la possibilité de rejoindre le programme en cours de route, considérant que la méthodologie retenue pour ce dernier est très similaire à celle de Commune ouVerte. Cela nous permet ainsi de voir reconnaître nos efforts et permet d'avoir, entre autres, à disposition les trois prestations suivantes :

- ▮ Une aide financière de CHF 5000.- (au minimum) pour la réalisation d'une mesure biodiversité
- ▮ Un outil permettant aux petits propriétaires d'évaluer la qualité écologique de leurs aménagements extérieurs, accompagné de recommandations d'aménagements
- ▮ Une visite gratuite pour les parcelles de plus de 3000 mètres carrés, suivie par des recommandations d'aménagements personnalisées

M. Grégory DEVAUD, Municipal

Site Internet de la commune : le site de la commune d'Aigle <https://www.aigle.ch/infoschantiers> a été largement mis à jour. Il sera désormais mieux entretenu pour permettre une information plus complète, qui a probablement manqué lors des derniers travaux, notamment lors de la fermeture des routes.

Silo Reitzel : M. DEVAUD a eu le plaisir d'inaugurer cette œuvre d'art. La société aiglonne a mandaté l'ECAL (École cantonale d'art de Lausanne) pour proposer un projet à différents étudiants, portant sur ce monument historique datant du 19^e siècle. La lauréate, Cléa Dunant, a pu collaborer avec un autre artiste pour apposer son œuvre sur ce bâtiment. Au vu des diverses réactions reçues, que ce soit dans la rue, par courrier ou sur les réseaux sociaux, la Municipalité est plutôt heureuse de constater que cette nouvelle œuvre d'art, désormais nouveau monument à Aigle, rencontre une grande satisfaction auprès de la population.

Salon Divinum : exceptionnellement, la société organisatrice a permis à la commune de transmettre des invitations aux Conseillers communaux pour ce salon des vins qui se tiendra du 8 au 11 novembre. La partie officielle aura lieu le 8 novembre à 15h00. Plus de 60 vignerons présenteront près de 600 vins, mettant ainsi en valeur la commune et la région. Il s'agit d'un véritable salon de promotion des vins et la Municipalité est heureuse qu'il puisse se dérouler sur la commune.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL 2023-13 RELATIF AU PLAN STRATÉGIQUE DE REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE D'AIGLE

M. Jacques VACHERON (PLR) présente le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet.

La discussion est ouverte :

M. Patrice **BADAN** (UDC) trouve que c'est une bonne chose de vouloir animer le centre et de soutenir le commerce aiglon qui souffre et qui est actuellement asphyxié. C'est la conséquence, en partie, des politiques malheureuses qui ont été menées ces dernières années. Il pense notamment au fait que rien n'a été fait pour attirer des grandes enseignes ou des grandes surfaces au centre (et on sait que le monde fait venir le monde), que de nombreuses places de parc ont été supprimées à proximité immédiate des commerces, aux nombreux travaux pharaoniques qui s'enchaînent et qui font fuir les clients. Il est donc judicieux de faire quelque chose pour essayer de remonter la pente.

Toutefois, il faut relever que la solution proposée par ce préavis est très onéreuse et la charge risque de devenir pérenne. En effet, cette mesure est proposée pour trois ans et si le prochain budget est accepté, une personne supplémentaire sera engagée pour une durée indéterminée. Le risque est donc grand de se retrouver avec une charge récurrente à la fin des trois ans. D'autre part, il lui semble qu'il y a peu de temps, la Municipalité rechignait à octroyer une aide supplémentaire à Aigle-Cité pour le développement de ses activités et notamment pour les marchés ; or, force est de constater qu'une des solutions proposées par ce préavis est justement de développer les marchés. Cherchez l'erreur !

M. P. **BADAN** a deux questions à la Municipalité : ne serait-il pas judicieux, de manière aussi à limiter les coûts, de trouver une collaboration avec Aigle-Cité ? Ou avec l'Office du Tourisme ? Pour sa part, il pense qu'il faut tout faire pour éviter une usine à gaz et se retrouver avec une grosse charge récurrente. Il faut donc collaborer avec les structures existantes qui doivent rapidement prendre le relais. D'autre part, quand et qu'est-ce que la Municipalité a prévu de mettre en place pour mesurer les effets des mesures prévues par ce préavis ?

M. Jacques **VACHERON** répond que tel que c'est figuré dans le rapport complet, un monitoring sera mis en place après deux ans, afin de dresser un bilan de la situation.

Mme Anne **CROSET** (EA) souhaite obtenir trois petites précisions. Il est dit en page 6 du préavis qu'une des mesures clés est l'organisation d'un véritable marché hebdomadaire attractif. Elle aimerait, à cet égard, avoir l'assurance que le marché du samedi à la rue Farel sera maintenu.

Ensuite, à propos de la subvention en vertu de la LAD, elle demande si la Municipalité a une idée du montant de ladite subvention.

Troisièmement, Mme **CROSET** souhaiterait connaître l'avis de la Municipalité concernant l'amendement présenté, ainsi que pour les vœux. Et savoir, une fois pour toutes, quel est le poids juridique de ceux-ci.

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) souhaite dire quelques mots par rapport aux conclusions du rapport de la commission qui, finalement, ne permet à la Municipalité, que de faire la moitié du travail. C'est-à-dire qu'il accepte le contenu du préavis et le financement demandé, mais refuse de donner à la Municipalité les moyens humains dont elle a besoin pour le mettre en œuvre. Ce qu'elle ne trouve pas extrêmement cohérent. C'est un peu donner d'une main et reprendre de l'autre. Elle croit qu'il est important et elle invite l'Assemblée à refuser les conclusions amendées du rapport de commission et à accepter les conclusions du préavis.

Mme Virginie **CRAUSAZ** (PLR), donne la position de la CoFin qui n'est pas intégrée dans le rapport. Celle-ci soutient le rapport, ainsi que l'amendement concernant la suppression du point 6.

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) remarque que bien que cela puisse sembler bizarre venant d'un Socialiste, il lui semble que les villes de taille comparable en nombre d'habitants à Aigle ont généralement du personnel communal dédié au soutien et à la dynamisation de l'économie. Et sauf erreur de sa part, c'est quelque chose qui n'existe pas à Aigle. Il pense que les législatures précédentes ont pris un peu de retard dans l'adaptation du personnel communal à l'augmentation de la population à Aigle. Et de ne pas vouloir prendre ces choses-là, à la base, l'inquiète un peu. On ne va pas réussir à redynamiser la ville et sa vie sans s'en donner les moyens.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, remercie la commission pour le travail réalisé en deux temps. Il croit qu'elle a été en profondeur dans l'analyse de ce plan stratégique. Comme une autre commission l'avait fait d'ailleurs à

l'époque sur le plan stratégique des sports, et c'est extrêmement important puisqu'il est proposé de se doter d'une stratégie durable, fixée sur un temps donné par rapport à l'investissement, mais qui tend à déployer ses effets sur la durée.

Pour répondre à Mme la Conseillère A. CROSET, la Municipalité accepte largement les vœux. La portée juridique est assez claire. Par définition, un vœu est un souhait du Conseil et il n'a pas de portée contraignante pour la Municipalité. Toutefois, les trois éléments évoqués concernant la gestion, que ce soit sur le plan policier ou sécuritaire, donc une gestion à définir par les personnes assermentées pour le placement des commerçants pour « éviter l'anarchie », paraît tout à fait adéquat. Sur le deuxième vœu qui concerne l'application en ville d'Aigle, là aussi, des exemples ont été donnés à la commission. La commune travaille déjà actuellement avec deux partenaires qui ont proposé leurs services en termes d'application, notamment l'application de la Ville de Morges qui en est très satisfaite, car elle intègre, d'une part, toutes les informations de la ville. Et il croit l'avoir mentionné, que ce soit lors de la commission ou lors d'un précédent Conseil, l'objectif d'Aigle est de renforcer la communication de la ville à différents niveaux et l'application semble être, pour quelques années, un outil tout à fait adéquat qui permettrait aussi d'avoir des notifications ; l'utilisateur s'inscrit à ces notifications et, reprenant l'exemple des chantiers, il recevrait une notification pour chaque information relative à un chantier. De même, pour les informations officielles de la ville d'une part, les informations des commerçants, un peu sur le même modèle qui avait été fait dans le cas de l'aide aux entreprises, avec une liste de tous les commerçants et de leurs prestations. Et on peut même imaginer des photos, des vidéos, etc. Puis sur l'accessibilité, respectivement les transports, pouvoir se déplacer dans une ville, sont là quelques exemples de ce qui pourrait être contenu dans l'application. La Municipalité entend donc bien garder la main sur ladite application, mais elle a effectivement besoin de partenaires.

Pour le dernier vœu qui concerne les bons à dépenser en rapport aux événements : ces bons existent aujourd'hui, en lien avec Aigle Cité, mais là aussi, via l'application, il serait possible de mettre en place un système de bonus similaire à Cumulus ou Supercard. Des points cumulés seraient rétrocédés pour encourager à retourner dans les mêmes commerces. L'objectif est clairement de redonner envie aux Aiglannes et Aiglons de faire vivre leur ville et d'y faire des achats. Et s'il y a un intérêt direct sur le porte-monnaie, cela semble judicieux. Soit des bons cadeaux, soit des bons cumulés en fonction des achats effectués.

Les trois vœux conviennent donc très bien à la Municipalité qui les intégrera dans la stratégie pour son déploiement.

Plus globalement, il apparaît à la Municipalité, comme la commission l'a certainement compris, qu'il est important de pouvoir donner un signal fort à la ville, aux riverains du centre-ville et aux commerçants, mais pas que. La ville est large, c'est dans son ensemble qu'elle est touchée. On entend que rien n'a été fait au cours de ces dernières années pour faire venir les enseignes ou autres, mais rien n'est aussi simple que cela. Toutes les enseignes connues en Suisse, toutes autres entités de style magasins d'habits, type restauration etc. ont été contactées ces dernières années, mais ils lisent la presse comme tout le monde. Ils voient bien qu'il existe des projets depuis 2012, qu'il faut faire des travaux. Ensuite, ils pourront s'implanter dans la ville. La Coop rénovée a été inaugurée cette semaine, elle n'avait pas bénéficié de lifting depuis 20 ans. Ils sont très contents de cet élément et force est de constater qu'ils sont à deux pas du centre-ville. M. Le syndic n'est d'ailleurs pas certain qu'une enseigne de grande distribution susceptible de concurrencer les commerçants locaux soit la plus bénéfique. Ce n'est d'ailleurs pas sorti des ateliers comme étant un élément important. Il rappelle que le premier atelier comptait 60 participants, le deuxième atelier une quarantaine. À chaque fois, avec plus du 50 % des commerçants du centre, et ce ne sont pas ces éléments-là qui ont été ressortis. Néanmoins, la Municipalité travaille sur cette question. Elle est aussi en contact avec les propriétaires tout en imaginant d'autres types de grandes enseignes. Les choses qui se sont faites ne se sont d'ailleurs pas faites toutes seules.

Sur la question du budget global, M. DEVAUD rappelle que la Municipalité propose et sollicite le Conseil pour un montant de CHF 700'000.-, dont CHF 500'000.- s'agissant du montant comptable et un montant d'environ CHF 200'000.- promis par la LAD. Il souligne les échanges qu'il a déjà eu avec elle et cela répond à la 2e question de Mme la Conseillère A. CROSET. C'est donc bien ce montant de CHF 200'000.-. Mais encore une fois, il est conditionné finalement à la première partie, c'est-à-dire à la mise en place de ces mesures, à son implication et à l'investissement de la commune, quasiment CHF 1.- pour 2 ou voire 3.

La LAD ne finance pas non plus les ressources. Ainsi, dès le moment qu'il est nécessaire d'avoir un coordinateur pour la mise en place d'une stratégie, elle ne soutiendra pas une ressource en direct, elle ne soutiendrait que les mandats donnés à des sociétés pour accompagner la commune. Il est donc essentiel de comprendre que la commune a choisi cette voie, d'utiliser le maximum de moyens à disposition et mis en réserve comptable, pour renforcer ces missions envers les commerçants directs et injecter directement cet argent dans le commerce, et non pas utiliser environ ces CHF 150'000.- sur trois ans d'un mandat qui serait utilisé et donc déduit finalement de cette enveloppe qui est assez conséquente.

Un gros travail a été fait par les acteurs des deux ateliers et aujourd'hui, la Municipalité n'a pas la prétention de réinventer la roue, ni de prétendre amener la solution à tous les problèmes de cette ville et de ses commerces. Il faut un peu d'humilité lorsque l'on fait ce travail et aujourd'hui, l'approche consiste à rassembler tous les éléments qui ont été discutés depuis plus de 10 ans avec l'association des commerçants. Mais force est de constater que jusqu'à aujourd'hui, une stratégie était déjà posée, qui ressemblait bien à celle-ci. Cependant, elle n'avait pas été condensée et elle n'avait pas non plus été financée. Aujourd'hui, il est important de pouvoir venir avec une stratégie et surtout accompagnée de moyens d'investissement. C'est ce crédit d'investissement que la Municipalité demande au Conseil pour ces trois prochaines années.

Ensuite, il est prévu de monitorer, de mesurer les effets de l'une ou l'autre de ces mesures et de prévoir, dès 2027, des montants au budget. Certainement pas dans l'ordre de grandeur proposé, puisqu'il s'agit d'investir, payer une application, financer la venue de commerçants pour les marchés, acheter le matériel et faire de la communication. Il y a beaucoup d'argent à investir pour donner un coup de pouce pour ces trois prochaines années, puis ce sera de l'accompagnement de certaines mesures, de payer une licence, de continuer à financer quelques animations, etc. Lorsque la Municipalité a échangé avec Aigle Cité, et si elle a été réticente à l'aide financière pendant quelques années, c'est uniquement parce qu'il n'y avait pas de projet. Elle a toujours insisté auprès de cette association pour qu'elle propose des projets concrets, plutôt que de demander l'argent communal pour financer un spot publicitaire. Ce n'est, à son sens, pas un projet d'animation, ni un projet apportant une valeur ajoutée à la ville. Les échanges sont fréquents avec cette association et M. le Syndic espère qu'ils pourront pérenniser, car c'est important. Organiser un marché ne se fait pas tout seul et ce n'est pas la Municipalité qui va monter les stands. Ce n'est pas non plus au chargé de mission économique de le faire. Il y a besoin d'avoir des partenaires solides, une association qui a peut-être un vécu et qui doit changer, évoluer. Le président actuel a tenté cette opération, d'ouvrir à la zone d'activité, cela s'est fait en partie, puis après plus. Beaucoup d'autres villes ont des sociétés industrielles et commerciales. Il y a d'ailleurs ici deux présidents qui ont œuvré à ce travail et ils le savent bien, il n'est pas simple de monter un modèle associatif. Durant les dix dernières années, on a entendu dire qu'il fallait quelqu'un pour coordonner tout cela. Aujourd'hui, la Municipalité le met sur la table, avec un city manager pour accompagner ces commerçants et assurer la coordination. On entend dire aussi que c'est important que cette personne puisse être dans le groupe de travail, respectivement qu'un ou une municipale puisse être aussi dans le comité d'Aigle Cité (c'était le cas par le passé) pour pouvoir les accompagner et rechercher à être un partenaire solide. Bien évidemment, c'était aussi une question avec l'Office du Tourisme et c'est le dernier point qu'il avait omis juste avant, puisqu'une application pourrait aussi servir pour différents prestataires touristiques de la commune.

Concernant le marché du samedi, de base, il ne sera pas supprimé, mais il pourrait peut-être être complété par un autre marché un autre jour. Mais la Municipalité trouve que ce marché du samedi matin est bien assis sur Aigle et il est important de le maintenir.

La Municipalité encourage donc à refuser cet amendement et à soutenir les conclusions du préavis municipal pour différentes raisons : c'est qu'en totale transparence avec la commission, le cahier des charges est établi, il a été soumis dans ses grandes lignes à la commission. Grosso modo, 50% de ce travail là est dédié au City management et l'autre 50% est dédié à la promotion économique et c'est respectivement la gestion des zones d'activités qui prend de l'ampleur. C'est donc en totale transparence que ces éléments ont été donnés. M. DEVAUD peut comprendre la commission, car dans le fond, le souci de prendre une décision pourrait mettre le Conseil devant le fait accompli, mais le Conseil réuni prend une décision en toute connaissance de cause et s'il décide ce soir de soutenir cet élément-là, il y aura clairement un impact sur le budget, mais qui est là aussi transmis, indiqué et totalement transparent.

Sans ressource, il y a tout de même la problématique du soutien. Il a été indiqué plus haut, la LAD et le Canton

demandent la mise en place de mesures pour accompagner une stratégie. En l'absence de ces ressources, la commune ne les a d'ailleurs pas en interne, il faudra pouvoir mandater une société ou un indépendant pour le faire. Et ce sera forcément en déduction de ce préavis, donc moins d'argent à disposition pour des mesures concrètes sur le terrain. Le budget a été présenté et communiqué à la CoFin et à la CoGest, la Municipalité tiendra une conférence de presse mercredi prochain. Beaucoup de Conseillers sont déjà informés que de nouvelles ressources sont prévues dans ce budget. Cela a été expliqué et présenté ; c'est presque le label-même de ce budget, même en arrivant à contenir en partie d'autres charges et avoir un budget qui ne soit ni déficitaire et qui assure ces charges. Mais la ville a grandi de plus de 1'000 habitants depuis le début de la législature et aujourd'hui, l'administration est à bout de souffle. Les projets grandissent et elle a besoin de ces ressources. Ce soir, le Conseil ne fait qu'anticiper d'un petit mois la décision par rapport au budget, ceci en toute connaissance de cause. Les gens sont humains, la commune dispose de personnel qui ne veut pas travailler avec des pions ou en étant incertains. C'est le dernier argument de M. DEVAUD et il espère qu'il fera mouche. Mais il y a, actuellement, une personne en CDD qui a un back ground extrêmement important dans la promotion économique, qui a beaucoup apporté à la commune depuis qu'il est là, avec notamment la rédaction de ce préavis, mais pas que. Au quotidien, les contacts avec les entreprises sont bons, la gestion de la zone d'activités aussi et la Municipalité entend pérenniser ce poste en CDI et lui donner cette garantie. Tout est sur la table pour pouvoir prendre une décision ce soir déjà sur ce poste. Il croit avoir répondu à tous les éléments et remercie l'Assemblée de se tenir aux conclusions du préavis municipal.

M. Philippe **KAPPELER** (EA), en tant que membre de la commission, précise qu'elle a discuté par rapport à ce poste et avec M. BURGIN qui fait un excellent travail. La commission a été très contente des informations reçues. Tout le monde était heureux de voir l'engagement de cette personne. Simplement, il s'agit plutôt d'une question qui devrait être débattue avec le budget, le mois prochain et non ce soir. Pourquoi ne pas attendre un mois de plus ? C'est une démarche qui lui semble plutôt correcte.

M. Marco **ALLENBACH** a deux questions pour la Municipalité : en ce qui concerne la rentabilité de ce poste, il n'a rien vu, mais à première vue, il imagine que c'est le genre de postes qui rapportent plus d'argent à une Municipalité qu'il n'en coûte, que ce soit en termes de développement économique ou de subventions cantonales que cela permet. La Municipalité a-t-elle des chiffres à ce sujet ? Ensuite, en ce qui concerne la durabilité du développement économique, que vise-t-elle ? On voit d'ailleurs les problèmes que pose la croissance d'Aigle. Quel type de développement est prévu en termes de promotion, de commerce local et de proximité ?

Pour M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, un des motifs est simple et la commission a retenu le travail que fait M. BURGIN. Actuellement en CDD, sans assurance de pouvoir continuer son activité, il est absolument normal qu'à un moment donné, l'employé cherche du travail. Bien qu'elle puisse envisager un pari sur l'avenir, la Municipalité n'a pas envie de parier alors qu'elle a un bon élément dynamique. Depuis son arrivée, elle sent qu'il a remis en route la machine au niveau du centre-ville, et elle n'a pas envie qu'il s'arrête là. C'est un risque que le Conseil prend et la décision lui appartient quant à savoir s'il veut prendre ce risque ou non. Du côté de la Municipalité, elle considère simplement que le fait de donner les moyens humains en même temps qu'une stratégie et un plan d'action, c'est quelque chose de tout à fait normal. Elle s'est basée sur la stratégie des sports. Et à ce niveau, ce Conseil a adopté la stratégie, le plan d'action et le fait d'avoir un poste au niveau de l'administration. Tout le monde est d'ailleurs très content de la dynamique qui a été créée par M. NIQUILLE.

Pour compléter, depuis plus de deux ans, le CoPil de l'ATALC, est partie prenante. Il participe au groupe de travail depuis le début, tout comme Chablais Région. La Municipalité a essayé de prendre tous les acteurs pour assurer le meilleur relais possible, pouvoir avancer et faire toutes les démarches indiquées précédemment par M. le Syndic. En ce qui concerne la promotion économique, il est vrai que cela coûte, mais cela rapporte aussi. C'est évident que pouvoir aller démarcher un certain nombre d'entreprises, quand elles savent qu'une ville comme Aigle a, non seulement une grande zone industrielle, mais qui a aussi une volonté de vouloir dynamiser son centre-ville, d'avoir quelqu'un qui fait le guichet avec une qualité d'accueil et d'écoute, c'est une plus-value susceptible d'amener des entreprises dans la commune.

M. Grégory **DEVAUD**, donne une indication sur la question de la durabilité. La Municipalité cherche, dans le cadre du Plan Énergie Communal, à suivre les 17 objectifs de revenus. Plusieurs éléments sont directement en lien avec une stratégie telle que celle-ci. Il entend par là, commerce local, proximité des circuits courts qui vont précisément dans le sens d'une ville plus durable et d'achat durable pour toute la population. Pour le reste,

c'est difficile à identifier, soit un commerçant, soit une enseigne, ce n'est pas ce travail-là qui a été fait aujourd'hui. Le souci est de pouvoir aller dans le sens d'entreprises plutôt innovantes et durables. C'est aussi le cas dans la zone d'activités. Parce qu'on parle beaucoup du centre-ville, mais pour la question de la zone d'activités, cela devient des critères. La Municipalité, va, dans le cadre du nouveau plan directeur régional, obliger chaque entreprise à partir de 10 collaborateurs, à se doter d'un plan de mobilité. Elle accentuera le développement du réseau de transports publics pour permettre précisément à ces collaborateurs de rejoindre la zone d'activités, soit depuis leur logement, soit depuis la gare. La Municipalité cherche aussi à développer l'emploi. Et qui dit emploi, dit viser entre 30 et 50 emplois / hectare. Là aussi, elle peut se targuer d'avoir presque du plein emploi, mais surtout d'avoir non pas une ville dortoir, mais une ville avec des emplois. La commune a plus de 50%, soit 6'000 emplois sur le territoire communal pour un peu moins de 12'000 habitants. Le ratio est relativement bon. Cela ne signifie pas que chaque personne à Aigle trouvera un emploi à Aigle, mais de manière brute, cela pourrait être le cas. Et là aussi, on cherche à travailler sur le transport des collaborateurs et à favoriser les entreprises locales et régionales. Et précisément, un emploi dans la région, au final, c'est potentiellement moins de déplacement.

M. Philippe **KAPPELER** se permet d'intervenir concernant l'amendement proposé par la commission. S'il a bien compris M. le Municipal S. MONTANGERO, l'acceptation du point 6 ce soir par le Conseil, permettrait demain à la commune d'engager M. BURGIN. Cependant, ce qu'il a compris lors de la commission, c'est qu'il était possible de le porter à l'ordre du jour du budget. Mais cela se déciderait de toute manière le mois prochain. Est-ce que ce soir la décision est que demain quelqu'un sera engagé si le Conseil dit oui ?

M. Grégory **DEVAUD** répond que tout est conditionnel dans la validation d'un budget. Aujourd'hui, le CDD court jusqu'au 31 décembre, ce qui veut dire que l'on pourrait finaliser son contrat, potentiellement le signer directement pour le 1er janvier 2024, puisqu'il y aurait une validation ce soir. On pourrait aussi finaliser son cahier des charges étant donné qu'il y a eu des extraits. M. DEVAUD a encore un projet faisant partie de ce cahier des charges depuis le 7 juillet sur son ordinateur. Par définition, le Conseil peut défaire tout ce qu'il a fait. Il est plus difficile d'identifier un poste dans d'autres secteurs tels que la conciergerie ou la voirie, etc. mais cela été relevé par la CoFin, un autre poste est clairement identifiable et c'est précisément celui du délégué des sports. Si le Conseil décide de ne plus avoir de délégué aux sports, il trace la ligne au budget. Ensuite, il faudra lui expliquer pourquoi et surtout justifier pourquoi l'idée d'avoir une personne dédiée au déploiement d'une stratégie des sports n'est plus souhaitée. Mais là aussi, le montant correspondant sera porté au budget. Le débat pourra à nouveau se faire et après, il s'agit d'être un peu conséquent. Si le Conseil accepte ce soir d'ores et déjà de valider cette ressource et de donner ce signal, la Municipalité poursuivra son travail, dira au Conseil qu'une validation a été faite et lui demandera de ne pas revenir en arrière. Mais à la fin, c'est clairement le Conseil qui décide et c'est un signal à la personne.

M. Philippe **KAPPELER**, remercie M. DEVAUD pour ses réponses claires. Mais à titre personnel, il conclut qu'un mois de plus ou de moins ne changera rien à la précarité et au poste de M. BURGIN. En effet, si le Conseil valide le budget de CHF 700'000.-, il y a bien des chances que derrière, la commune engage quelqu'un. M. BURGIN ne va sûrement pas chercher un autre travail durant le mois à venir.

Il paraît important, pour Mme Anne **CROSET**, que dans le rapport de gestion municipal, apparaissent, de manière circonstanciée, des bilans du travail des délégués à ceci, à cela et à autre chose. Parce que le Conseil fait confiance, il lui assure leur travail financièrement. Mais, dans le fond, il n'a que des bribes d'informations sur leur travail. Et le rapport de gestion municipal doit être relativement étoffé. Puis, elle souhaite fortement que la CoGest assure un suivi très soigneux de la structure qui va être mise en place. Elle n'est pas sûre qu'il s'agisse d'une usine à gaz, mais cela lui paraît quand même assez sophistiqué.

M. le Président prie les Conseillers de rester dans le cadre de la discussion du préavis.

M. Grégory **DEVAUD** est tout à fait d'accord avec Mme la Conseillère A. CROSET. Effectivement, il confirme qu'il existe un rapport détaillé de l'activité du délégué aux sports dans le rapport de gestion. De plus, la CoGest a tout loisir de faire ce travail, de pointer une année ou l'autre et en exprimant le souhait que cette année, parmi d'autres sujets, d'avoir un retour de l'entier de l'activité, plus élargi et plus circonstancié que ce qui est fait dans le rapport de gestion. Puis de travailler sur ce qu'elle veut savoir, sur ce qui a été fait, quantifié, qualifié, etc. et d'avoir ces éléments. C'est fait pour le délégué aux sports, cela est fait pour la promotion économique et cela

sera forcément fait pour le city management.

Il entend les propos de M. le Conseiller Ph. KAPPELER ainsi que de l'entier du Conseil. La Municipalité demande simplement d'avoir une vision d'ensemble cohérente. En principe, il n'y a pas de risque, mais c'est tout de même un père de famille qui demain, ne saura pas s'il aura son job ou pas. Ce n'est pas la fin du monde, mais cela s'inscrit dans l'esprit de la cohérence d'ensemble. Il est question de se doter d'une stratégie et de ressources pour déployer cette-dite stratégie.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) est étonné, parce que lorsqu'un CDD est mis en discussion, cela peut faire partie d'un préavis. Mais si la discussion porte sur un CDI, il est beaucoup plus normal de le mettre dans un budget. Cela lui semble logique. Il ne voit pas ce que c'est cette histoire d'avoir peur pour un délai de 30 jours. De toute manière, tout le monde est content, le Conseil votera pour lui, pour ce budget et sa place dans le budget, mais les choses seront au moins faites de manière correcte.

M. Grégory **DEVAUD** répond que, par définition, un CDD est lié à un projet. Il y a des compétences municipales pour cela. Il rappelle que ce CDD est porté au budget, avec un financement clair de l'attractivité du centre-ville et un projet cofinancé. Actuellement, le Canton assure le cofinancement de ce CDD, suivi par Chablais Région sur deux ans, compte tenu des moyens déjà engagés pour l'étude et aujourd'hui, les moyens pour cette personne. Tout cela est accompagné et fera l'objet d'un rapport auprès de Chablais Région. Puis, un CDI doit être dans un préavis. Le budget est un préavis, ceci est un préavis. Les positions sont données, la Municipalité appelle le Conseil à la cohérence d'ensemble, indépendamment de la personne. Mais la cohérence d'ensemble avec l'idée de se dire que la Commune a une stratégie, elle souhaite vraiment dès demain pouvoir continuer, car ce travail a commencé, cette personne a fait un bon travail et elle va continuer d'ores et déjà d'ici la fin de l'année pour prendre des renseignements, pour anticiper le travail qu'elle aura à faire depuis le 1er janvier 2024.

M. le Président clôt la discussion et fait passer l'amendement suivant au vote :

Vote sur l'amendement de la commission :

"Suppression du point 6 des conclusions. Ce point ne concernant pas ce préavis dans sa totalité devra être repris dans le cadre du préavis relatif au budget"

À main levée, l'amendement est accepté à la majorité des membres présents (19 oui // 11 non // 13 abstentions).

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS :

M. Jean-François SCHNEGG, Président, donne à nouveau lecture des conclusions amendées du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et à la **majorité des membres présents, (35 oui // 8 abstentions) le Conseil communal d'Aigle :**

- | Vu le préavis 2023-13 du lundi 21 août 2023, relatif au plan stratégique de redynamisation du centre-ville d'Aigle ;
- | Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- | Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'adopter le plan stratégique du centre-ville de la commune d'Aigle tel qu'amendé.

2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 700'000.-
3. D'encaisser la participation du Canton
4. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir le montant de CHF 700'000.- sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté, le moment venu, aux meilleures conditions et amorti après déduction de la participation du Canton, par un prélèvement sur le compte « Réserve soutien aux activités économiques locales », mais au maximum sur 10 ans ;
5. De prendre acte que le présent préavis vaut réponse définitive au postulat de M. le Conseiller communal Cyril Zoller du 22 mars 2018, intitulé « Pour un centre-ville fort en tourisme et artisanat ».
6. //

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

3.1 INTERPELLATION P. CALORE & CONSORT RELATIVE AUX POSTULATS DU 25 NOVEMBRE 2021

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, donne lecture de la réponse municipale :

« En préambule, nous vous prions de bien vouloir nous excuser dans le retard de traitement apporté à ces deux postulats ainsi qu'à plusieurs autres pendants de votre Conseil.

Vous constaterez toutefois que nous n'avons pas rien fait, même si des réponses directes aux deux interventions précitées ou des études spécifiques destinées à y répondre n'ont pas encore été entreprises, mais j'y reviendrai.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que l'année 2022, son printemps plus précisément, a connu un petit chamboulement dans notre administration, par le fait, principalement, de son déménagement amenant son lot d'instabilités, d'imprécisions et de surcharge de travail.

De plus, et depuis l'an dernier, nous connaissons une période extraordinaire en termes de projets communaux à mener, mais également de développement économique important, principalement en lien avec des taux particulièrement attractifs ces derniers 5 ans, situation qui tend à se normaliser, freinant ainsi, certaines volontés constructives de plusieurs propriétaires. À cela s'ajoute une augmentation conséquente de la population, plus de 1'000 nouveaux habitants depuis le début de la législature, amenant également son lot de sollicitations de l'équipe communale, tant pour la Municipalité que pour les services. Mais là n'est pas question de se plaindre, ni de trouver des excuses, les préoccupations des deux postulants sont légitimes et n'ont pas été laissées sur le bas-côté. À tout cela s'ajoute toutefois un turn-over important, des rotations de personnel (en français dans le texte), au sein de l'administration.

En vérité je vous le dis, tous les projets d'espaces publics et de rénovation de bâtiments ont pris en compte ces éléments. Et je puis vous rassurer que si tel n'était pas le cas, l'AVACAH, Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées, se serait assurée que les normes et recommandations en vigueur soit suivies. Elle le fait régulièrement pour des projets privés. J'aimerais citer en exemple la place de la Gare avec la mise en place d'une aide pour malvoyants au sol, ou encore l'Hôtel de Ville qui est entièrement remis au norme et compatible PMR, Personnes à Mobilité Réduite ; ascenseur, rampe sur le parvis, guichet d'accueil pour éviter les déplacements inutiles, etc. Nous avons en outre sur tout projet une pesée des intérêts à faire tant les projets doivent également répondre à d'autres intérêts ; environnement, patrimoine, promotion de la Mobilité Douce et des Transports Publics... Dans tous les cas, nous prenons en considération et respectons les normes en vigueur pour les projets en cours et ceux à venir.

Je sais ce que vous allez me dire, « si vous faites déjà le maximum, écrivez-le dans un préavis et faites-le nous parvenir », et vous auriez raison. Mais là n'est pas l'intérêt de la démarche à mon sens, c'est de faire mieux et

de savoir pourquoi l'on prend une option plutôt qu'une autre en fonction de cette pesée d'intérêt évoquée précédemment. Ainsi, et afin d'obtenir une réelle aide à la décision pour le quotidien, la Municipalité souhaite faire réaliser une étude indépendante sur cette thématique et sur le périmètre de notre ville, fournissant ainsi réponses, observations et recommandations à l'autorité exécutive et permettant une planification des mesures. Cette étude n'a pas encore été commandée, nous y travaillerons durant l'hiver, principalement sur son cahier des charges et sur les entités à même de fournir cette prestation, et nous sollicitons, en vous remerciant de votre compréhension, un nouveau délai à mi -2024 pour une réponse à ces postulats ».

La parole est ouverte :

M. Pierre **CALORE** (PSA) tient à remercier la Municipalité pour la réponse donnée à son interpellation. Il a simplement constaté un petit défaut de marquage à la place de la Gare, mais il est ravi que la Municipalité soit en contact avec l'AVACAH. En tant que Président de la Fédération suisse des Aveugles, il est également souvent en contact avec eux pour d'autres projets dans d'autres communes. Il conçoit aussi que le travail doit se faire ; avec un nombre de Municipaux à cinq et avec le déménagement de l'administration, il comprend tout cela et ne peut que remercier la Municipalité de sa réponse et à l'encourager à continuer ses efforts qui vont dans le bon sens.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4. MOTIONS DÉPOSÉES

//

5. POSTULATS DÉPOSÉS

5.1 POSTULAT INTITULÉ "POUR LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUES GRÂCE AUX TOITS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX, DÉPOSÉ PAR MME JOHANNA BECK (LES VERTS & OUVERTS)

Mme Johanna **BECK** (les Verts) donne un résumé de son postulat dont la teneur est la suivante :

« Constat

Au vu des difficultés géopolitiques actuelles et à d'autres aléas (climatiques, techniques, etc.), l'approvisionnement en électricité de notre pays pour l'hiver 2022-2023 a été délicat. Les pronostics quant à l'hiver prochain sont mitigés. En parallèle, les coûts de l'électricité ont presque doublé entre 2022 et 2023, risquent de grimper encore en 2024 et l'impact des changements climatiques se fait de plus en plus sentir. Fort de ces constats, il serait opportun de chercher à décarboniser et à sécuriser notre approvisionnement électrique. Ceci pourrait se faire, dans un premier temps, en mettant sur pied des mesures d'économies d'électricité et, dans un deuxième temps, en augmentant notre production électrique renouvelable locale.

Au niveau de l'électricité, entre 2015 et 2022, la consommation annuelle totale du territoire aiglon est d'environ de 52 GWh/an environ. Pour le même territoire, le potentiel solaire photovoltaïque a été défini à 44 GWh/an environ, alors qu'un peu plus de 4 GWh/an étaient produits (« Stratégie énergétique Aigle », Navitas 2018 et www.reporterenergie.ch). Le potentiel restant est donc énorme.

Suite à une interpellation de Jacques Vacheron au Conseil communal du 11.05.2023, nous avons appris que la production d'électricité photovoltaïque des bâtiments communaux est actuellement d'environ 0.28 GWh/an

(254 kW de puissance installée pour une production estimée de 1'100 kWh/kW) et 0.16 GWh/an sont à l'étude (145 kW supplémentaires, sans compter l'EEG). La commune d'Aigle produit donc environ 0.8% de l'électricité qu'elle consomme et les privés en fournissent le 6.1%. Grâce à la même interpellation, nous avons également appris que la commune avait été approchée dernièrement par plusieurs acteurs pour la mise à disposition de toitures, tant des initiatives privées que citoyennes.

Produire de l'électricité apporte les avantages suivants :

- | Production d'électricité renouvelable et locale
- | Augmentation de l'autonomie électrique communale grâce à l'autoconsommation d'une partie du courant produit. Le prix de l'électricité autoconsommée ne fluctue pas en fonction du marché. Le reste du courant est injecté dans le réseau et racheté au prix de l'électricité photovoltaïque (variable selon le partenaire choisi)
- | Selon le partenaire choisi, le courant produit par les installations photovoltaïques pourrait être revendu à un prix avantageux
- | Selon le partenaire choisi, la location des toits communaux pourrait apporter un certain revenu à la commune
- | Selon le partenaire choisi, chaque citoyen pourrait participer au développement de la production photovoltaïque locale en investissant dans les centrales, qui appartiennent alors aux citoyens
- | La commune pourrait être elle-même la propriétaire de son parc solaire.

Proposition

La commune d'Aigle pourrait profiter de divers partenaires régionaux pour munir une partie importante des toits des bâtiments communaux de panneaux solaires. Après une vingtaine d'années, les installations lui reviendraient automatiquement, ainsi que tous les bénéfices liés. Il serait également possible que la commune se charge elle-même de la pose des panneaux, de l'entretien et de la production.

En effet, ses bâtiments présentent une surface d'environ 22'000 m², dont 16'000 m² environ pourraient accueillir des panneaux solaires (<https://aigle.geocommunes.ch>). Si 12'000 m² de panneaux étaient posés, cela permettrait la production d'un peu plus de 2 GWh/an d'électricité, soit environ 4% de la consommation annuelle aiglonoise. Cela reviendrait à quintupler la production actuelle.

Nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de pourvoir 12'000 m² de toiture de divers bâtiments communaux de panneaux solaires photovoltaïques, afin de produire l'équivalent d'environ 4% de la consommation d'électricité aiglonoise. Ce développement de la production d'électricité solaire pourrait être une action menée dans le cadre du Plan Energie Climat. De plus, l'« Exposé des motifs et projet de la loi sur l'énergie (LVLEne), août 2023 » mentionne que la totalité du potentiel solaire devra être valorisé prochainement, sa mise en œuvre se fera notamment lors des rénovations ».

La parole est ouverte :

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, donne quelques considérations par rapport à ce postulat. Tout d'abord, la Municipalité a été un peu surprise en recevant ce postulat, puisque ce sujet a été traité maintes fois. Il a été répondu notamment à l'interpellation de M. le Conseiller J. VACHERON, et à un certain nombre de questions directement après et hors Conseil. Par ailleurs, il est vrai que la Municipalité a indiqué, notamment dans la réponse à M. J. VACHERON, qu'il y avait une systématique lors de chaque rénovation, comme celle du Bec d'Aigle, ou à chaque opportunité, comme à la déchetterie. La commune a une systématique de pouvoir revêtir tous les toits qui peuvent le permettre, de panneaux photovoltaïques. Après, n'importe quel toit ne peut pas forcément l'être, et dans les bâtiments de la commune, il y a notamment le château. Celui-ci fait partie des m² qui ne peuvent pas forcément être recouverts de panneaux solaires à cause de la Protection des Monuments et des Sites. La Municipalité l'a indiqué à différentes reprises dans le cadre de la rédaction du Plan Climat, il va de soi que le photovoltaïque fait partie de la réflexion ; ce Plan Climat ne va pas être fait sans avoir une réflexion sur le solaire et il va de soi que ces éléments sont en cours d'analyse depuis un moment. La

Municipalité n'a pas d'opposition à ce que ce postulat lui soit transmis, puisqu'il est question de demander d'étudier la possibilité de pourvoir, mais elle fera de toute manière ce travail, non seulement pour ses bâtiments, mais pour l'ensemble des bâtiments de la commune. Un des gros pourvoyeurs par rapport aux panneaux solaires, le silo Reitzel et juste à côté, un bon tiers du toit de l'entreprise qui est déjà couvert et en Zone Industrielle, les panneaux solaires fleurissent comme une marguerite au printemps. Un certain nombre d'actions doivent être faites, la Commune les fera de toute manière dans le Plan Climat. Et par rapport au postulat, la Municipalité ne s'y opposera pas.

Selon ce que peut comprendre M. le Président, la Municipalité trouverait ce postulat un peu redondant.

M. Stéphane **MONTANGERO** répond que simplement, ce travail doit être fait, d'une manière ou d'une autre. Il pense que dans cette salle, tout le monde est attaché au fait de ne pas charger l'administration avec un certain nombre de textes auxquels il faut répondre. En l'occurrence, la question du photovoltaïque sera largement abordée avec des objectifs chiffrés et un plan d'action dans le fameux Plan Climat qui sera présenté au Conseil dans le premier semestre 2024. Maintenant, s'il transmet ce postulat à la Municipalité, il y aura en plus, dans les conclusions, un point qui dira « vaut réponse au postulat de Mme BECK ».

Pour le surplus, Mme Anne **CROSET** (EA) aimerait insister sur le fait qu'un postulat ne peut pas donner un ordre à la Municipalité, mais comme l'a dit M. le Municipal S. MONTANGERO, on peut demander à la Municipalité d'étudier la possibilité de pouvoir, mais pas « vous devez ». C'est une question de langage.

Suite à l'intervention de Mme CROSET, Mme Johanna **BECK** indique qu'elle a corrigé son texte selon les informations qu'elle a pu recevoir. Puis, pour répondre à M. MONTANGERO, pour les raisons évoquées, elle n'a pas mentionné le toit du château.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président fait passer l'objet au vote :

À main levée et à la majorité des membres présents (21 contre // 15 pour et 3 abstentions), le Conseil communal **refuse de prendre en considération** le postulat de Mme Johanna BECK, au nom du groupe les Verts & Ouverts, intitulé « Pour la production d'électricité solaire photovoltaïques grâce aux toits des bâtiments communaux ? ».

6. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

6.1 INTERPELLATION CHAUFFAGE À DISTANCE : DU CO2 D'ORIGINE FOSSILE EN TOUTE IMPUNITÉ

La parole est passée M. Stéphane **TILLE** (UDC) pour la lecture de son interpellation, dont la teneur est la suivante :

« **Développement** :

Aujourd'hui, les émissions de CO2 produites par les usines d'incinération ne sont pas comptabilisées dans les émissions de CO2, ce qui signifie que l'énergie produite dans une usine d'incinération est considérée comme décarbonée. Il s'agit d'un mécanisme de compensation du CO2, mais vous le comprendrez bien, il n'est qu'incitatif envers l'incinération. Pourtant, en Suisse, parmi les entreprises les plus polluantes en termes d'émissions de CO2, le secteur de l'incinération des déchets occupe la première place, suivi par le secteur des cimenteries et de la chimie. La société Satom à elle seule produit plus de 182'000 tonnes de CO2 par an, selon SwissPRTR/RTS. De plus, les usines d'incinération ne participent pas à l'échange de quotas d'émissions (SEQUE).

À l'heure de l'économie verte et du développement durable, nous nous devons de passer d'une économie linéaire (on extrait, on utilise, on jette) à une économie circulaire (on extrait, on utilise, on recycle). Cette transition est déjà en cours, comme en témoigne la disparition des sacs en plastique, des couverts jetables et surtout, l'initiative parlementaire 20.433 visant à renforcer l'économie circulaire en Suisse, qui encourage la valorisation des matières. Ou encore le projet Collecte 2025 qui œuvre à la création d'une économie circulaire pour les emballages en matière plastique et les briques à boissons.

Sur les 780'000 tonnes de déchets plastiques mis sur le marché suisse, seuls 10% sont recyclés, le reste est valorisé énergétiquement dans les usines d'incinération. Le plastique recyclé est principalement du PET, car très peu de systèmes sont en place pour le recyclage d'autres types de plastique, tels que les emballages en polyoléfine ou autre.

Nous nous dirigeons vers une réduction des déchets, comme en témoigne la diminution de la taille de la nouvelle usine de Chenevriert à Genève, mais Satom prévoit d'installer un troisième four afin d'augmenter sa capacité d'incinération et, par conséquent, ses émissions de CO2.

Par cette interpellation, nous demandons donc à la Municipalité :

1. Pour quelle durée la convention entre la Satom et la commune a-t-elle été signée ?
2. La Satom aura-t-elle l'exclusivité du réseau installé ?
3. Un fournisseur d'énergie aura-t-il la possibilité d'utiliser le réseau et à quelles conditions ?
4. En vertu de l'article 25 de la Loi sur l'énergie, un particulier qui souhaite changer son chauffage aura-t-il l'obligation de se raccorder au CAD ?
5. Quelles sont les émissions de CO2 d'origine fossile de la Satom ?
6. La commune ne devrait-elle pas favoriser le recyclage des matières plastiques (autres que le PET) conjointement à la Satom ?
7. À part la captation du CO2, quelles autres mesures sont prévues pour limiter la part de CO2 d'origine fossile émise par la Satom ? »

Considérant le fait que cette interpellation a été déposée aujourd'hui, **M. le Président** suppose que la réponse sera donnée lors de la prochaine séance.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Election d'un membre à la COGEST

M. Roberto FUCILE propose la candidature de M. Cyril ZOLLER, élu tacitement par acclamation de l'Assemblée, pour remplacer M. Yves JEANFAVRE.

Question de Patrice BADAN (UDC)

Les panneaux indicateurs de places libres dans les parkings, installés aux entrées de la ville sont installés maintenant depuis plusieurs mois. Aujourd'hui, ils ne fonctionnent toujours pas et cela devient pathétiques. Quand vont-ils enfin fonctionner ?

M. Grégory DEVAUD, Syndic, répond que la Municipalité est en contacts réguliers avec la société qui a installé ces panneaux. Certains ont fonctionné et d'autres pas. Deux fonctionnent actuellement régulièrement : celui qui est à l'avenue des Glariers et celui placé à la route de Lausanne. Il y a une problématique avec celui

de la place Frédéric Rouge et la société qui a, elle aussi, connu quelques déboires avec ses fournisseurs, a indiqué à la Municipalité pouvoir travailler avec d'autres.

-

Questions de M. Philippe BELLWALD (EA)

Questions qui tournent toutes autour des pistes cyclables à Aigle et de leurs utilisations :

1. Constat de circulation débridée à la sortie des classes à la rue de la Gare en descendant et qui crée bien des stupeurs auprès des passants : ne serait-il pas souhaitable que l'EPOC intervienne et y mette de l'ordre avant de déplorer des accidents ?
2. Constat de circulation des vélos qui circulent sur les bandes cyclables, dans les deux sens, sur la route d'Evian, avec comme conséquence, le croisement de vélos sur une bande cyclable et fort déport d'un des cyclistes sur la partie réservée aux véhicules. Ne serait-il pas souhaitable que l'EPOC intervienne et y mette de l'ordre avant de déplorer des accidents ?
3. Constat de circulation des vélos qui circulent à la rue de la Gare, dans le sens opposé au sens de circulation. Un panneau en bas de la rue de la gare indique cette possibilité. Est-ce conforme à la LCR ?
4. Constat de la mise en service de rues cyclables sur les chemins du Châtelard, des Pommiers et des Vergers. Les deux premières citées sont assiégées par une circulation de transit liée à l'utilisation du P+R ; en particulier en fin de journée lorsque de nombreux véhicules quittant le P+R tournent à droite (ce qui est interdit !) pour emprunter le chemin du Châtelard, puis le chemin des Pommiers. Ces deux types de circulation ne sont, à son avis, pas compatibles et l'avis de la Municipalité est souhaité.

Après concertation, M. Grégory DEVAUD, Syndic, indique que M. le Municipal S. MONTANGERO a bien pris note de certaines indications fournies en ce qui concerne les éléments liés aux cycles et imagine que M. le Municipal J.-L. DUROUX l'est également en ce qui concerne les éléments liés à la police. Ils prennent donc bonne note des constats qui ont été faits qu'il est tout à fait possible de transmettre par mail. Cela permettra de pouvoir communiquer l'information de manière précise et documentée. Pour le surplus, il indique que la Municipalité est précisément en négociation et en discussion avec la DGMR pour valider et appliquer le schéma directeur des cycles qui a été pacté par ce Conseil. Puis développer aussi la stratégie « Vélo 2035 » du Canton, stratégie que la Commune va pouvoir déployer sur l'ensemble du territoire et des quelques 26 kilomètres de pistes cyclables sur la partie de la ville. Le reste étant des chemins de type agricole ou des berges. Cette stratégie est en déploiement et en évolution. Pour le reste, il s'agit de constats donnés et prie M. BELLWALD de les lui transmettre par mail.

Question de Mme Anny HERTIG (EA)

Sa question tout à fait terre à terre concerne une annonce faite par M. le Municipal S. MONTANGERO au Conseil selon laquelle l'éclairage public allait être prolongé de deux heures, parce que c'était l'été. Cela fait assez longtemps que ce n'est plus l'été, or, l'éclairage public reste allumé jusqu'à minuit. Qu'en est-il du plan d'économie d'électricité de la Ville et pourquoi cet éclairage n'a-t-il pas été réduit il y a deux mois ?

M. Stéphane MONTANGERO, Municipal, répond que la réflexion est permanente par rapport aux indications du Canton, notamment sur les restrictions. Il y a une année, à la même époque, tous les voyants étaient au rouge vif, demandant absolument de tirer tous les freins à main possibles et imaginables. En l'occurrence, les voyants, et c'est bien heureux pour cet hiver, sont à l'heure actuelle au vert, au vert pomme même. Mais il y a une évaluation de la situation qui va continuer à être faite en permanence pour voir comment il est possible de rectifier cela ou pas.

Mme Anny HERTIG croit que même si les voyants sont au vert, il lui semble qu'il faut continuer à économiser de l'électricité. Alors elle ose demander quels seraient les inconvénients qui auraient été enregistrés du régime 22h00 à 6h00. Et pourquoi ne pas y revenir d'office ?

Question simple de Mme Anne CROSET (EA) intitulée « CAD : la Municipalité a-t-elle respecté son obligation d'informer ? »

« Considérant qu'en matière d'infrastructures communales, la transparence doit être de mise entre l'exécutif et le Conseil, je souhaite obtenir quelques éclaircissements quant à la stratégie CAD de la Municipalité.

Le document intitulé « Publication officielle » que nous venons de recevoir, relatif à l'installation du CAD, publié dans la FAO des 13-14.02.2023, appelle de ma part les questions suivantes :

1. Pourquoi la Municipalité ne nous a-t-elle pas clairement indiqué, lors du dernier Conseil du 5 octobre dernier qu'une mise pour les fouilles portant sur le tronçon Glariers-Collège n'était pas nécessaire ? (cf CC du 05.10.23)
2. La « Publication officielle » nous apprend « qu'un droit d'usage accru du domaine public a été octroyé à la Satom ». Cette annonce est-elle à l'origine de la demande que la Municipalité a faite à la CoGest visant à obtenir la signature d'une clause de confidentialité ?
3. Aurons-nous l'occasion, à un moment ou à un autre, d'avoir connaissance de la convention signée entre la Satom et la Commune, ainsi que de son annexe mentionnée dans la « Publication officielle » ?
4. Que signifie pratiquement et juridiquement la notion de « droit d'usage accru du domaine public » octroyé à la Satom ?
5. Pourquoi le Conseil n'a-t-il pas été dûment informé – par oral ou par écrit – du contenu de cette « publication officielle », et cela dès la fin de l'année passée ? Pourquoi une telle opacité ?
6. Quelle est l'étendue du droit d'usage accru ? En d'autres termes, de quel périmètre s'agit-il ? Il faut savoir quand même que très rares sont les citoyens qui ont pu consulter le dossier au bureau technique du 15.02.23 au 13.03.23, pour la simple et bonne raison que la fameuse « publication officielle » parue dans la FAO du 13.02.23 a passé pratiquement inaperçue du public. Cela ressemble fort à une occultation municipale d'éléments importants concernant l'installation du CAD à Aigle et cela a de quoi alarmer quelque peu ceux qui sont attachés à une démocratie.

Je prie la Municipalité de bien vouloir répondre dans les meilleurs délais aux interrogations légitimes contenues dans cette simple question. Je l'en remercie par avance ».

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) souhaite intervenir, car il se dit choqué par le ton de cette communication. Il trouve qu'il y a beaucoup d'accusations qui sont illégitimes. Deuxièmement, il n'a pas du tout envie que le Conseil se réunisse deux fois plus souvent pour avoir une lecture de la FAO à chaque séance.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, indique formellement et avec calme, que la Municipalité ne répondra pas à ces six questions par écrit pour la cinquième fois, sur certains éléments qui sont contenus dans cette simple question. Tout de même, elle est un peu surprise du ton utilisé. Même si les formes y sont mises et même si elle ne le prend pas pour elle, M. DEVAUD appelle à un peu de retenue. D'ailleurs, la Municipalité profitera de demander à réécouter la bande de la dernière séance ; il croit bien que les termes « licite » et « pénal » ont été cités, selon ses collègues, pour voir si c'est bien le cas. Auquel cas, elle demandera à ce qu'ils soient maintenus au procès-verbal, pour le cas échéant, agir de la manière qui semblera la plus appropriée. Il souhaite dire ici, autant sur l'interpellation précédente de M. le Conseiller S. TILLE, que les trois dernières questions sont tout à fait pertinentes. Il s'agit d'éléments nouveaux qui sont apportés sur la politique de l'entreprise et sur la gestion du CO2, respectivement du recyclage des matières, ou d'autres éléments. Il connaît sa position, mais ces éléments sont nouveaux. Pour le reste, tous les éléments ont déjà été fournis, le réseau est propriété de l'entreprise, il n'y a eu aucune cachotterie, il y a un déploiement qui se réalise. Certes, c'est un déploiement conventionné comme cela a été dit, c'est le cas pour le gaz, la Romande Energie et la fibre optique. Mais évidemment, une fouille pour la fibre optique est un peu moins impactante que pour un CAD. La Municipalité a largement répondu à plusieurs interventions de ce Conseil, il s'agirait de pouvoir éviter certaines redondances et répond une dernière fois sur ces éléments. Pour le solde, elle renverra auprès de la société qui agira à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

Question de M. Marc TAVERNEY (PLR)

Aujourd'hui, les pompiers recrutent en Suisse romande et il informe l'Assemblée que le succès est au rendez-vous avec quatorze personnes qui se sont présentées au recrutement. Sachant qu'environ 50% vont abandonner en cours de route, il faut compter sur sept nouveaux pompiers. Il profite également pour dire qu'il y a eu huit démissions cette année, et cela ne couvre donc juste pas ces dites démissions. La responsabilité de trouver du personnel pour la défense incendie incombe à la commune. C'est donc bien le rôle des Conseillers de faire un peu de promotion, Conseillers qui sont d'ailleurs acceptés aussi aux pompiers.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h25.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :
Jean-François SCHNEGG

La secrétaire :
Véronique DELADOEY